

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : 22  
o Pour : 22  
o Contre : 0  
o Abstention : 0  
o Blanc : 0  
o Nul : 0

Date de convocation :  
Le 22 octobre 2024  
  
Date d'affichage :  
Le 22 octobre 2024

DELIBERATION N° :  
DC/2024-10-28/12

OBJET DE LA SEANCE :  
Ordures ménagères  
SICTOM Velay-Pilat  
Rapport d'activités 2023

AR Prefecture

043-244300307-20241028-DC2024102812-DE  
Reçu le 06/11/2024

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Dunières (salle du Duc de Joyeuse),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Catherine MARCON)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, SOUTRENON Maryline et JAMES Marie-Laure.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.  
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.  
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en date du 4 juillet et du 3 octobre 2005 décidant la prise de la compétence « collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », et décidant de procéder à une représentation-substitution au sein des deux SICTOM du territoire concernés par le transfert de cette compétence (Tence, renommé depuis « Entre Monts et Vallées », et « Velay-Pilat »).

A cet effet, il précise que conformément à la réglementation le SICTOM Velay-Pilat a transmis à la Communauté de Communes son rapport d'activités 2023 détaillant le fonctionnement de ce service au cours de l'année écoulée, et propose au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance :

- Structure : 3 intercommunalités concernées
- Territoire d'une superficie de 438,70 km<sup>2</sup>
- Compétences : collecte ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries et traitement (ordures ménagères, DIB et déchetteries)
- Gouvernance : Conseil Syndical et Bureau
- Organisation du service :
  - o Installations : siège SICTOM, quatre déchetteries (Aurec, St-Just-M., Bourg-Argental et St-Genest-M.), un centre d'enfouissement technique (St-Just-M.)
  - o Personnel : 30.01 ETP - 6 tournées
  - o Matériels : 9 camions (7 OM + 2 déchetteries + 1 location tri-sélectif)

- Bilan technique :
  - o Collecte :
    - Fréquence collecte : ordures ménagères (vert) : 1 à 2 fois par semaine - Tri sélectif (jaune) : 1 semaine sur 2 à 2 fois par semaine
    - Nombre total de conteneurs (St-Romain) : verts individuels : 2 443 (8) - verts collectifs : 2 037 (57) - jaunes collectifs : 1 681 (43) / total colonnes tri sélectif : 274 :
      - Emballages-papier : 132 (14)
      - verre : 142 (8)
    - Evolution tonnages : 256 kg par hab et par an (moyenne nationale : 330) : ordures ménagères : 6 551 T – collecte sélective : 3 130 T – déchetteries : 8 155 T
    - Kilomètres parcourus : 245 828 kms
    - Gasoil consommé : 112 109 litres
  - o Traitement :
    - CET St-Just-M. : autorisation d'exploitation jusqu'au 31 août 2024 (casier n°4 – 15 600 tonnes maximum) - pas d'extension possible – gestion transférée au SYMPTTOM
    - ALTRIOM :
      - 6 551 tonnes traitées
      - Déchets sortants 2021 : recyclables (16%), compost (9%), combustibles CSR (31%), autres déchets enfouis (19%) et inertes (26%)
    - Centre de tri de Firminy : 2 094 tonnes traitées (22.9% de refus de tri)
    - Verre : 1 263 tonnes traitées
    - Composteurs distribués : 699 (1923 depuis 2002)
- Finances :
  - o Fonctionnement
    - Dépenses : 4 642 352 € (charges) + 307 720 € (TVA)
    - Recettes : rachat déchets + aides : 675 373 € - contribution collectivités : 3 907 087 € (dont part CC : 119 625 €)
  - o Investissement
    - Dépenses : 1 207 945 €
    - Recettes : 391 162 € : emprunt : 0 € + FCTVA : 57 608 € + amortissement : 333 554 €
  - o Fiscalité : toutes les CC sont à la TEOM
- Communication – Prévention : articles dans les bulletins communaux - bulletin d'informations SICTOM - programme d'animations (habitants et écoles) - conseil compostage - site internet et nouvelle communication
- Orientations 2024 : déploiement de colonnes aériennes et semi-enterrées – valorisation des déchets verts – déchetteries : extension St-Just-M. – développement compostage – partenariat recycleries – améliorer la communication – poursuite procédure réclamation

**AR Prefecture**

043-244300307-20241028-DC2024102812  
Reçu le 06/11/2024

URSSAF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note du rapport d'activités 2023 du SICTOM Velay-Pilat dans le cadre de la compétence « ordures ménagères »,
- émet un avis favorable sur ce rapport sans émettre de remarque particulière.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET  
Président,

Catherine MARCON  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20241028-DC2024102812-DE  
Reçu le 06/11/2024

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20241028-DC2024102812-DE  
Reçu le 06/11/2024